



**Cabinet de la Ministre Céline Tellier | Cellule Sol et Déchets  
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,  
de la Ruralité et du Bien-Etre animal**

Discours d'introduction prononcé par *Monsieur Vincent BRAHY, Conseiller, Cabinet de la Ministre Céline TELLIER*, dans le cadre de la journée Réemploi dans la construction du 4 octobre 2023.

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualité,

En cette journée mondiale de l'habitat, permettez-moi d'abord de remercier les organisateurs de ces deux journées d'étude consacrées aux déchets-ressources dans la construction, et tout particulièrement les équipes du Département du Sol et des Déchets du SPW ARNE pour cette belle initiative.

C'est un sacré défi vu l'ampleur du programme, qui est aussi dense que l'acier inoxydable (8 tonnes/m<sup>3</sup>), mais qui traduit parfaitement l'importance de la thématique.

Il me faut aussi excuser l'absence de Madame la Ministre qui n'a pas pu nous rejoindre ce matin pour introduire cet évènement, étant retenue par le conclave budgétaire.

Comme vous le savez, les défis environnementaux, mais aussi socio-économiques auxquels nos sociétés sont de plus en plus confrontées, tels que les dérèglements climatiques, l'érosion de la biodiversité ou encore l'épuisement des ressources naturelles nécessitent des réponses rapides, durables et adaptées.

Et les constats chiffrés (et pas uniquement chiffrés) sont là, non seulement pour tirer une fois de plus la sonnette d'alarme, mais aussi pour nous aider à nous mobiliser à tous les niveaux de décision, et au niveau de chaque maillon des chaînes de valeur, de la production à la consommation.

Pour faire face à ces défis, il faut tendre vers une utilisation beaucoup plus rationnelle et efficace (pour ne pas dire efficiente) des ressources naturelles, via le développement de l'économie circulaire et une gestion optimisée des déchets-ressources, selon les principes de l'échelle de Lansink, qui donnent la priorité à la prévention et au réemploi, dans le secteur de la construction, mais dans d'autres également.

Quelques chiffres et éléments clés pour s'en convaincre, si c'est encore nécessaire :

- Depuis le 02 août 2023, la demande de l'humanité en ressources naturelles dépasse ce que notre planète peut produire en un an. Il y a 20 ans, le jour de ce dépassement se situait début octobre. Si nous voulons continuer à consommer à ce rythme, nous aurions besoin de 1,7 planète.
- En 50 ans, la production de biens a été multipliée par 2 et l'extraction de matières par 3 à l'échelon mondial.

- Pour faire le lien avec le thème qui nous occupe, je vais prendre l'exemple du sable, qui est la deuxième ressource naturelle la plus exploitée après l'eau (et loin devant le pétrole) et qui est présent partout : dans la production de bétons, de vitres, d'asphalte, de téléphone et même de cosmétiques.

La demande en sable, qui représente au niveau mondial en moyenne 18 kg de sable extraits par jour et par personne, a plus que tripler en 20 ans, alors que nous savons que les ressources naturelles très pures et réellement exploitables n'existent qu'en quantités limitées. Après l'or noir, l'or bleu, on commence maintenant à parler d'or blond et certains évoquent même une prochaine guerre du sable !

Et chez nous, à l'échelle de notre Région ? l'empreinte de la Wallonie en termes de consommation de ressources est loin d'être anodine, puisque la consommation intérieure de matières (métaux, minéraux, biomasse, combustibles...) est de l'ordre de 20 tonnes par habitant et par an, soit un peu moins du double de celle de l'Union européenne.

Par ailleurs, les déchets de construction et de démolition générés en Wallonie représentent environ 7 millions de tonnes/an, soit le quart environ du gisement total des déchets produits en Wallonie.

Les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'extraction des matériaux, de la fabrication de produits de construction, de la construction et de la rénovation des bâtiments représentent de 5 à 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. Selon les experts, une utilisation plus efficace des matières premières permettrait d'éviter 80 % de ces émissions.

Face aux enjeux à venir et dans ce contexte, le développement de la construction « circulaire » représente une réelle opportunité environnementale, mais aussi économique et sociale.

En effet, la construction circulaire propose d'envisager les bâtiments (existants et futurs) comme des stocks de matériaux. Alors que l'approche actuelle considère la valeur résiduelle des stocks bâtis comme négative, puisque la démolition a forcément un coût, l'économie circulaire envisage la valeur des éléments construits selon leur potentiel de déconstruction, de réemploi, de refabrication ou de recyclage.

Concevoir et réaliser une construction circulaire ne se résume pas à construire et déconstruire sans déchets, mais bien à transformer la notion de déchets en ressources. Cela signifie qu'il faut premièrement prévenir la production de déchets, tant dans la création des produits que lors de leur mise en œuvre sur le chantier en évitant la surproduction, les surstocks, les transports inefficaces, les rejets de produits ou encore les mauvaises exécutions.

Deuxièmement, cela signifie qu'il faut trouver des opportunités pour transformer un déchet en ressource, et développer sans cesse les filières de réemploi et de recyclage nécessaires.

L'évolution inéluctable vers un secteur de la construction toujours plus circulaire implique une période de transition et des changements progressifs dans la manière de réfléchir les projets et de les concevoir, que cela soit au niveau des commanditaires, des architectes, des entrepreneurs, des collecteurs et des valorisateurs de déchets. Cette transition nécessite un

accompagnement et un soutien des secteurs à différents échelons, au niveau par exemple de la recherche & développement, de la formation ou encore du financement de projets pilotes, comme c'est le cas actuellement à travers l'appel à projets déchets-ressources 2021-2022, qui soutient plus de 70 projets très concrets.

Cette transition implique aussi la mise en œuvre d'une série d'outils, qui peuvent être des outils financiers (comme des subsides régionaux), des outils d'accompagnement, des outils de facilitation et de conseils (comme la mise en place de conseillers environnement au sein des fédérations), mais aussi des outils réglementaires liés notamment à l'application de nouvelles législations européennes en matière de gestion des déchets.

Transition signifie aussi tenir compte des réalités de terrain et des réalités socio-économiques des différents acteurs impliqués (ménages, pouvoirs publics, collecteurs, recycleurs...) et du secteur de la construction bien entendu, au regard des récentes difficultés supportées par le secteur, suite notamment à la crise énergétique et l'évolution négative du marché immobilier.

Il y a donc un équilibre très subtil à trouver entre ces réalités technico-économiques très pragmatiques, le volontarisme des différents secteurs à évoluer vers davantage de circularité, les capacités de gestion des déchets actuelle et à venir et la nécessaire progressivité dont il faut tenir compte pour mettre en place les outils et les dispositions qui permettront de booster la circularité des matériaux.

C'est cet équilibre que nous essayons de trouver conjointement dans le cadre des travaux qui sont en cours dans le cadre de l'élaboration d'un arrêté du Gouvernement wallon favorisant la hiérarchie des déchets et qui vise notamment à mettre en place des obligations de tri sélectif pour certains types de déchets de construction et de démolition et la réalisation d'inventaires déchets-matériaux préalables, en fonction de la taille des bâtiments.

Le secteur de la construction est déjà pleinement inscrit dans l'optimisation de la gestion de ses déchets de construction et de démolition, car il est l'un des deux seuls secteurs en Belgique, avec celui des services à avoir vu baisser nettement sa production de déchets entre 2018 et 2020, d'environ 10 %.

Et beaucoup de choses ont déjà été faites.

Ainsi, un accord de branche entre le secteur de la construction et le Gouvernement wallon avait déjà été conclu en 1994. Celui-ci a permis de déployer un éventail d'actions pour améliorer la gestion des déchets de construction et de démolition de bâtiments et de voiries dans le cadre des chantiers publics et privés, à travers notamment l'adaptation des cahiers des charges, la prise de participation pour l'impulsion d'un réseau d'installations de recyclage de déchets inertes ou encore l'information et la formation continue des acteurs du secteur.

Depuis lors, de nombreuses autres initiatives ont été prises dans les domaines notamment de l'écoconstruction (avec la mise en place du cluster Eco-construction), des Alliances Emploi-Environnement Construction durable, de la formation de valoristes, du développement de l'outil TOTEM qui intégrera prochainement la déconstruction, la mise en place récente d'un pôle wallon du « minéral » - REMIND WALLONIA, sans parler de la mise en place de projets pilotes exemplaires en termes de circularité qui permettront de tester de nouveaux systèmes constructifs réversibles, des nouveaux matériaux, ainsi que des pratiques d'écoconstruction et de tri sélectif des déchets.

Je ne serai pas plus long car vous aurez l'occasion de discuter de toutes ces initiatives dans le cadre de ces deux journées d'étude.

Mais il y a encore certainement des potentiels d'amélioration en termes de circularité, raison pour laquelle le PWD-R et la stratégie Circular Wallonia ont identifié la construction et les bâtiments comme chaîne de valeur prioritaire. Le potentiel est bien présent car, selon les résultats d'une enquête effectuée auprès d'entreprises dans le cadre d'une étude réalisée par BEFIN sur l'économie circulaire en 2017, seulement 22% des entreprises au niveau du secteur de la construction interrogées étaient actives en économie circulaire.

Il y a donc nécessité de poursuivre cette dynamique afin d'amener davantage de transition circulaire au sein du secteur et de tendre vers les objectifs que la Wallonie s'est fixée en la matière. Je citerais notamment :

- Remplacer les ressources fossiles ou produites de manière non durable, par des ressources renouvelables et largement disponibles, partout où cela est possible pour 2050 ;
- Diminuer de 25 % la demande directe en matières (DMI) et la consommation intérieure de matières (DMC) de la Wallonie d'ici 2030 par rapport à l'année 2013 ;
- Augmenter de 20 % les emplois wallons contribuant directement et indirectement à l'économie- circulaire d'ici 2025
- Doubler le nombre d'entreprises wallonnes ayant des pratiques d'économie circulaire d'ici 2025
- Utiliser au moins 30 % de granulats recyclé dans les chantiers publics ;
- Diminuer l'incinération des déchets de minimum 50 % entre 2019 et 2027.
- Tous les marchés de démolition/déconstruction du SPW et des UAPs et des marchés subsidiés prévoient un inventaire des matériaux et une déconstruction sélective ;
- 30 % des entreprises wallonnes réaliseront des achats intégrant les principes de l'économie circulaire.

Merci par avance de contribuer tous ensemble à l'atteinte de ces objectifs et je ne doute pas que les nombreuses informations que vous recevrez lors de ces deux journées, ainsi que les nombreuses discussions qui auront lieu au sein des tables rondes, alimenteront les actions à entreprendre pour relever ces nouveaux défis.

Merci à toutes et à tous pour votre présence, et je me joins aux remerciements et aux souhaits de Madame la Ministre pour que ces deux journées d'étude soient riches et fructueuses !